

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juillet 2015**

OBJET

**20 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES ATELIERS
PERI-EDUCATIFS**

N° 2015-07-20

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille quinze, le neuf juillet à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le deux juillet 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 20

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES,
Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON,
Michel RINCE, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola
LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 8

Gil RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER
Elisa DRION donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine CADOU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Absent : 1

Catherine RENAUDEAU

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....20
ayant un pouvoir...8
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et conformément au
Projet Educatif de Territoire, la commune de Treillières organise des ateliers péri-éducatifs
en parallèle à l'accueil périscolaire pour l'ensemble des écoles. Ainsi, la commune fait appel
à certaines associations pour animer ces ateliers.

Une convention signée par la commune et l'association partenaire définit les modalités
d'intervention de l'association dans la mise en place des ateliers. Le tarif horaire varie selon
l'association et le statut de l'intervenant (11 à 30 €).

Une nouvelle convention est établie pour l'année scolaire 2015/2016.

Associations partenaires :

- Engagement confirmé avec :
 - Tekniksi Savate Club
 - L'Echiquier de l'Erdre
 - Treillières Basket Club

Publié le 13/07/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150709-2015-07-09-DE20-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2015
Date de réception préfecture : 13/07/2015

- Négociation en cours avec :
 - Handball club
 - Cap Judo Espoir
 - Energym

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour décide :

- D'AUTORISER le maire à signer les conventions de partenariat avec les associations, selon le modèle type annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le 09 juillet 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 13/07/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150709-2015-07-09-DE20-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2015
Date de réception préfecture : 13/07/2015